



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Commune d'Anderlecht
Service de l'Urbanisme
Permis d'Urbanisme
Rue Van Lint, 6
B - 1070 BRUXELLES

V/Réf. : PU51942 (corr. : F Ciftei)

Réf Nova : 01/XFD/1781692

N/Réf. : AA/AH/AND20163_673_PU_J_Dujardin_8

Bruxelles, le 21/05/2021

Annexe : 1 dossier

Objet : ANDERLECHT. Rue Joseph Dujardin, 8-12. Demande de permis d'urbanisme portant sur la pose d'écrans solaires en façade avant du centre médical de Cureghem.

Avis de la CRMS

Madame, Monsieur,

En réponse à votre courrier reçu par mail du 27/04/2021, nous vous communiquons *les remarques* formulées par notre Assemblée en sa séance du 12/05/2021, à propos du projet sous rubrique.

La demande concerne le centre médical de Cureghem situé 8-12, rue Joseph Dujardin et *compris dans la zone de protection de l'église Saint-François Xavier à Anderlecht, classée comme monument*. Elle vise la pose d'écrans solaires intégrés aux baies des façades à rue en briques ainsi que devant la façade écran centrale. Le demandeur justifie cette intervention par le problème de surchauffe des espaces intérieurs qui se pose depuis la rénovation récente des bâtiments.



Etat actuel des façades © Street View et schéma d'implantation des écrans solaires joint à la demande

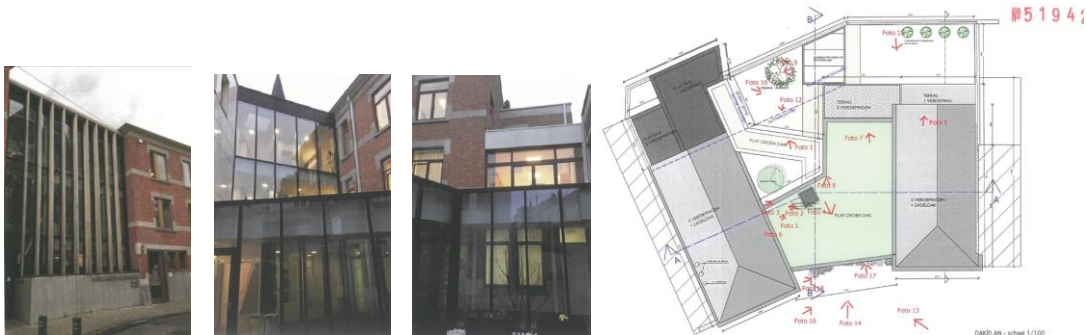
AVIS CRMS

Si la CRMS comprend la nécessité d'améliorer le confort des utilisateurs du centre médical, elle estime cependant que les écrans proposés par la demande s'inscrivent de manière peu adéquate à la composition des façades, surtout au niveau du bow-window de gauche. Quant à la protection de la façade vitrée centrale par des écrans mobiles légers, il s'agirait d'une solution peu esthétique et pas durable dans le temps (installés sur une telle hauteur et soumis aux effets des vents, les écrans poseraient très vite des problèmes de maintenance).

Les dispositifs envisagés n'offriront donc aucune plus-value, ni pour l'architecture des façades, ni pour le contexte de l'église classée. Ceci est d'autant plus regrettable que la proposition actuelle ne constitue pas une réelle solution au problème de chaleur qui se pose. En effet, depuis la rénovation du bien, les différentes fonctions du centre médical s'organisent autour d'un l'espace central vitré, captant le soleil et la chaleur du côté avant et arrière. Cette disposition étant la réelle cause du problème de surchauffe

1/2

(renforcée par l'isolation intérieure de certaines façades en briques), la CRMS propose plutôt d'agir sur les points suivants pour améliorer le climat intérieur :



Façades avant et arrière du volume central vitré et plan de toiture jointe à la demande de permis de 2011.

- Renforcer la ventilation naturelle du volume central, et prévoir des ouvertures de ventilation plus généreuses en toiture (aujourd'hui seule une coupole de petites dimensions est présente) ;
- Prévoir une toiture verte pour atténuer le réchauffement de la toiture plate actuellement recouverte d'une couche d'EPDM noire. Une toiture verte était en effet prévue par le projet de rénovation initial de 2011 et la Commission encourage le maître d'ouvrage à faire procéder à sa réalisation car l'on peut s'interroger sur les raisons de l'absence de ce traitement de toiture dans le projet final ;
- Revoir l'organisation spatiale intérieure : dans toute la mesure du possible, il faudrait renforcer les cloisonnements qui séparent le volume central vitré des espaces périphériques, afin de réduire le rayonnement de la chaleur sur toute la superficie des plateaux;
- Enfin, si une protection solaire des façades vitrées était envisagée, celle-ci devrait être réalisée sous forme d'écrans composés de matériaux rigides, placés à l'extérieur des façades avant et arrière.

En conclusion, la CRMS encourage le demandeur à élaborer une solution globale, efficace et durable au problème qui se pose, qui soit en même temps plus respectueuse de l'architecture existante.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président

c.c. : fciftci@anderlecht.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; acoppieters@urban.brussels ; sagrilliere@urban.brussels ; urbanisme@anderlecht.brussels ; cvandersmissen@urban.brussels ; mbadard@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; urban_avis.advies@urban.brussels